



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de LA TOUR DU PIN

MAIRIE de FLACHERES
1 Rue du Village
38690 FLACHERES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 21 avril 2022

Membres en exercices : 15

Membres présents : 11

L'an deux mille vingt-deux le 21 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de FLACHERES (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr Cyrille MADINIER, Maire ; en suite de la convocation du Conseil Municipal du 14 avril 2022 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la mairie.

PRÉSENTS : Cyrille MADINIER, Thierry DUBUS, Hervé BUTTIN, Florence MADINIER, Pierre DUMOLLARD, Frédéric HAEFTLEN, Yann ROUX, Amandine ROUX, David GARNIER, Noël RAVOUX, Odile DE BENEDITTIS.

ABSENTS / EXCUSES : Thomas NADALES, Gilles TOUNY, Pascal BIESSY, Réginald CARON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre DUMOLLARD

Ordre du jour :

1°/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2022.

2°/ Désignation d'un secrétaire de séance.

3°/ DIA : droit de préemption urbain.

4°/ Fourrière animale : proposition de contrat de la Sté SACPA.

5°/ Ecole - sorties piscine : convention de mise à disposition du centre aqualib'.

6°/ Budget : décision modificative pour réajustement de comptes.

7°/ Comptes rendus des commissions communales et intercommunales.

8°/ Questions diverses.

1° Désignation d'un secrétaire de séance.

Pierre DUMOLLARD est désigné secrétaire de séance.

2° Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 mars 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu de la séance du 24 mars 2022.

3° DIA : droit de préemption urbain.

Délibération n° 09/2022 - Droit de préemption urbain propriété SAINTEX.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été notifiée à la mairie.

Elle concerne les terrains cadastrés section B n° 590-720-722-724 d'une contenance de 5985 m² au 36 Route de Champier à FLACHERES appartenant à Sté SAINTEX demeurant à Réaumont – 38140.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : (Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0)

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la mutation de cette propriété.

4° Fourrière animale : proposition de contrat de la Sté SACPA.

Point ajourné.

5° Ecole - sorties piscine : convention de mise à disposition du centre aqualib'.

Délibération n° 11/2022 : Convention de mise à disposition du centre aqualib'.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention de mise à disposition du centre aqualib' de Bièvre Isère Communauté à l'école primaire de Flachères.

Il souligne que la présente convention a pour objet de déterminer les conditions et les obligations de mise à disposition de centre aqualib' aux établissements scolaires pour le développement de ses activités, la protection des usagers et l'équilibre entre les différents acteurs.

Il fait part à l'Assemblée que le montant demandé est de 3.69 euros par élève et par séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : (*Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0*)

ADOPTE ladite convention de mise à disposition du centre aqualib' de Bièvre Isère Communauté selon les modalités énoncées ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer celle-ci et tous documents s'y rapportant.

6°/ Budget : décision modificative pour réajustement de comptes.

Déplacement de 10 175,40 € du chapitre 22 au chapitre 11 dans le compte 6228 « Divers ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : (*Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0*).

7°/ Comptes rendus des commissions communales et intercommunales.

Scolarité : Pour le moment, aucun parent d'élève ne s'est manifesté pour accompagner les enfants à la piscine. Il est nécessaire pour les accompagnateurs de posséder un agrément. Cet agrément peut facilement être obtenu en passant une petite formation de deux heures.

Eliane et Sandrine vont obtenir un complément de pharmacie type pommades etc. (Biafine, arnica, etc.)

Travaux : Traçage terminé y compris du terrain de sport.

Vinca a bouché les plus gros trous / voies communales du village avant sa prise de congés.

Vinca est hospitalisée, peut-être pendant plusieurs semaines. Il sera nécessaire de la remplacer.

L'eau a été remise dans le cimetière par Hervé.

Il faudra prévoir prochainement l'entretien de la route de la Priollée.

Bâtiment : Changement des dalles chauffantes dans les toilettes de l'école.

Éclairage de la cave remis à neuf.

Attention, certains tests d'incendie à l'école mettent en défaut l'alarme. Il faut penser à la réactiver.

Il reste à mettre en place la VMC et éventuellement l'éclairage extérieur.

Devis : Tests de réglementation sur le terrain de foot du City Stade + aire de jeux, etc. (vérifications périodiques). Devis de 857€ ACRITECH, 820€ APAVE et SOCOTEC 850€ la première année et 550€ la deuxième année. Cette dernière société est retenue à l'unanimité.

Un parent d'élève a interpellé Cyrille pour réactiver le conseil municipal des enfants. Il convient qu'un élu puisse accompagner les enfants et les cadrer dans cette initiative.

8°/ Questions diverses.

Concernant les élections de dimanche, tout s'est bien passé pour le premier tour. Des représentants de candidats se sont déplacés et rien n'a été signalé. Bonne participation proche des 82%.

Obsèques de Monsieur Jean BIESSY-BONNET auront lieu jeudi prochain. Un encart sera publié sur le Dauphiné Libéré afin de lui rendre hommage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.